COMPTE RENDU DU CSE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOUT 2020

Convocation et Ordre du Jour

Comité Social et Economique extraordinaire Pôle emploi Bretagne

Ordre du jour du Jeudi 20 Août 2020

Le Comité Social et Economique se réunira en réunion extraordinaire le Jeudi 20 Août 2020 de 9H30 à 12H30 – En présentiel ou en visioconférence

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information en vue d'une consultation sur les modalités d'affectation des renforts pressentis pour Pôle emploi Bretagne
2. Procédure de reclassement suite à l'inaptitude d'un agent (consultation)

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
02 99 30 41 25 - 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet

Préambule

La CGT, qui est contre la reprise de toutes actions collectives, en cette période de crise sanitaire lit la déclaration intersyndicale des organisations CGT, FO et SNU préalablement à l'ouverture du CSE :

Les OS CGT, FO, SNU sont particulièrement préoccupées par la santé et la sécurité sanitaire des collègues et des usagers dans une période de redéveloppement de la Covid 19 comme le présageaient nombre de spécialistes et comme nous le craignions.

Depuis quelques semaines, une recrudescence du nombre de cas de COVID-19 est constatée, ainsi qu'une augmentation du nombre de clusters sur l'ensemble du territoire et notamment en milieu professionnel.
Le 14/08, le haut conseil de la santé publique a formulé plusieurs nouvelles recommandations.
Le 18/08/2020, la ministre du travail « présente **plusieurs propositions d'évolutions pour le protocole national du 03/08 qui répondent à trois objectifs :**

- Transformer le protocole de déconfinement en un protocole plus pérenne qui vise à assurer la santé et la sécurité des travailleurs ;
- Prendre en compte l'évolution de la situation sanitaire ;
- Intégrer les nouvelles recommandations formulées par le HCSP.

Les évolutions envisagées du protocole sont les suivantes :

- **Systématiser le port du masque dans les espaces clos et partagés au sein des entreprises** et des associations (salles de réunion, open-space, couloirs, vestiaires, bureaux partagés etc.).
- **Rappeler l'importance des autres mesures barrières complémentaires** : la distanciation physique, le lavage régulier des mains (savon ou gel hydro alcoolique), le nettoyage et la désinfection des surfaces de travail, l'aération des locaux …
- **Indiquer que le télétravail reste une pratique recommandée** en ce qu'il participe à la démarche de prévention du risque d'infection et permet de limiter l'affluence dans les transports en commun
- **Rappeler et renforcer les recommandations en matière d'hébergement collectif des travailleurs**, par exemple en privilégiant le logement individuel. »

Les organisations syndicales CGT FO et SNU alertent, une fois de plus, la direction sur le risque de contamination « générale » et vous redemandent, en tant qu'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé et la sécurité des agent-e-s (et des usager-ère-s) de Pôle Emploi Bretagne en plus de celles déjà mises en place dans le Plan de Reprise des Activités.
Pôle emploi a décidé la reprise des entretiens collectifs et du Pack de Démarrage.
La DTD-29, responsable du projet du Pack De Démarrage en BZH, présente à Carhaix ce 18/08, a accepté de décaler la reprise de celui-ci à début octobre, à la demande du collectif de Carhaix soutenu par nos OS, au vue de la situation sanitaire.
Compte tenu des règles de distanciation sociale et de la mise en place du PRA3, nous rappelons la nécessité de respecter en agence les consignes concernant également la distanciation sociale et les sens de circulation afin de garantir la sécurité des agents. En ce sens, nous exigeons que dans le cas où les référents sanitaires soient tous absents en même temps, il soit désigné et identifiable par tous un référent sanitaire « de remplacement ».
Pour ce qui est de l'agence de Carhaix, nous demandons à ce que tous les manquements ayant fait l'objet d'une fiche de signalement soient régularisés et notamment que la salle de réunion, lieu de passage du sens de circulation du 1er étage, soit bien défini, délimité et respecté en maintenant les portes ouvertes pour le passage des agent-e-s (et des usager-ère-s) de Pôle Emploi Bretagne.
Dans le cadre de la prévention des risques pour la santé et la sécurité des agents comme des usagers Les OS CGT, FO et SNU demandent également la suspension de tous les entretiens et actions collectifs. »

Analyse de la CGT :

Cette expression fait suite à la mobilisation du collectif de Carhaix (courrier signé massivement contre la reprise du Pack de Démarrage au regard de la situation sanitaire) soutenu par CGT – FO – SNU. **Quand l'expression du collectif, soutenu par les OS, fait reculer la Direction ! La mobilisation paie !**

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
02 99 30 41 25 - 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet

1- **Information en vue d'une consultation sur les modalités d'affectation des renforts pressentis pour Pôle Emploi BZH :**

La direction ne connaît pas le nombre exact de ces renforts. Elle est en attente de l'annonce du 1er ministre du 24/08 dans le cadre du plan de relance.

Ces renforts seront principalement des CDD **d'une durée de 18 mois**, recrutés en 3 vagues (Début Octobre, fin d'année et début 2021).
Ces renforts seront destinés exclusivement aux agences et principalement sur les activités d'accompagnement : Aucun renfort n'est prévu pour les Services Entreprises et très exceptionnellement pour les activités indemnisations.

F. Sévignon indique que pour fin novembre 2020, tous les collaborateurs de Pôle Emploi auront un ordinateur portable et que tous pourront bénéficier du dispositif du télétravail. Il précise tout de même que les dernières enquêtes ont démontré que les usagers sont très attachés à rencontrer les agents.
« L'ADN de Pôle Emploi est d'avoir des agences et un accueil physique ».

Analyse de la CGT :

La CGT regrette la signature de 2 avenants à la CCN sur les CDD à Pôle Emploi:

- La durée maximale des CDD passe de 12 à 18 mois (=alignement sur le code du travail)
- L'augmentation du taux de CDD de 4% à 15%

Ces accords amoindrissent clairement la CCN et augmente le taux de précarité à Pôle Emploi : Comment certaines OS ont-elles pu être signataires de ces avenants, véritable «chèque en blanc » à la direction ! (Seules la CGT et FO ont refusé de signer ces 2 avenants).

L'augmentation du taux de CDD de 4 à 15% induit inévitablement que 1/3 des collègues chargés de l'accompagnement seront en CDD => Des précaires qui accompagnent des précaires. Cela est indécent, inentendable, scandaleux,… !
La CGT alerte la direction sur le fait que la CCN de Pôle Emploi privilégie clairement les embauches en CDI : Art 4§1 : « Le contrat à durée indéterminée à temps plein constitue le mode normal de recrutement au sein de Pôle emploi ».

Concernant le télétravail, il est à craindre que sa généralisation entraine non seulement la fermeture de certaines agences, mais également que la réception physique soit majoritairement faite par les collègues en CDD. Dans tous les cas, la « prolongation » du télétravail après le 1er Sept doit répondre aux exigences de l'art L1222-9 du code du travail et être cadré nationalement. La négociation sur un nouvel accord débute le 22 sept.

2- Procédure de reclassement suite à l'inaptitude d'un agent :

Pour rappel, la Loi Travail du 8 août 2016 impose à l'employeur la consultation des membres du CSE que l'inaptitude soit professionnelle ou non. La consultation des représentants du personnel peut être écartée lorsque l'employeur est dispensé de toute recherche de reclassement.

La CGT interroge la direction afin de s'assurer que l'établissement avait bien mis en place tous les moyens et fait le nécessaire, en amont, pour éviter l'inaptitude de l'agent en question.
Face aux non-réponses et au souhait de la direction que cette situation soit traitée de façon purement administrative, la CGT ne prendra pas part au vote, ne pouvant rendre un avis motivé.

CSE-Extraordinaire de consultation sur les modalités d'affectation des renforts pressentis pour Pôle Emploi BZH le
Mardi 8 Septembre 2020

Vos élu-e-s CGT au CSE :

Guillaume BOURDIC : guillaume.bourdic@pole-emploi.fr
Chanig DILASSER : chanig.dilasser@pole-emploi.fr
Loïc KERDRAON : loic.kerdraon@pole-emploi.fr
Sylvie KERLEROUX : sylvie.kerleroux@pole-emploi.fr
Martial LE BOULH : martial.le-boulh@pole-emploi.fr
Lakhdar RAMDANI : Lakhdar.RAMDANI@pole-emploi.fr
Chantal RUBLON : chantal.rublon@pole-emploi.fr
Gwénaëlle SALOMON : Gwenaelle.SALOMON@pole-emploi.fr

Vos délégué-e-s syndicaux-cales CGT :

Elise BUGEAUD : elise.bugeaud@pole-emploi.fr
Chanig DILASSER : chanig.dilasser@pole-emploi.fr
Marina FERRAND-DESMARES : marina.ferrand-desmares@pole-emploi.fr
Muriel LEFEVRE : Muriel.LEFEVRE@pole-emploi.fr
Lakhdar RAMDANI : Lakhdar.RAMDANI@pole-emploi.fr
Chantal RUBLON : chantal.rublon@pole-emploi.fr
Gwénaëlle SALOMON : Gwenaelle.SALOMON@pole-emploi.fr

Vos représentant-e-s de proximité CGT :

Côtes d'Armor : Mer et vallées Agences de Lannion, Loudéac, Guingamp et Dinan	**Finistère :** Cornouailles Agences de Douarnenez, Quimper Nord, Quimper Sud, Pont L'abbé, Concarneau Et Quimperlé	**Ille et Vilaine :** Rennes Communauté Agences de Rennes Nord, Rennes Centre, Rennes Ouest, Rennes Est, Rennes Sud et DT35	**Ille et Vilaine :** Haute Bretagne Agences de Combourg, Vitré, Saint Malo, Fougères et Redon	**Morbihan :** Littoral Ouest Agences de Lorient Ville, Lorient Marine, Lanester et Auray
Elise BUGEAUD RP-bretagne.bugeaud@pole-emploi.fr	**Anne QUEMENEUR** RP-bretagne.quemeneur@pole-emploi.fr	**Marie-Paule TUAUX** RP-bretagne.tuaux@pole-emploi.fr	**Marie-Line ROLLO** RP-bretagne.rollo@pole-emploi.fr	**Martial LE BOULH** RP-bretagne.le-boulh@pole-emploi.fr

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

02 99 30 41 25 - 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet